

# Comment soumettre une demande au Centre d'enregistrement pour logements



## Logements subventionnés en Colombie Britannique

### Qu'est-ce que le Centre d'enregistrement pour les logements?

Le Centre d'enregistrement pour les logements est un service intégré d'informations sur les logements à l'intention des demandeurs et fournisseurs de logements subventionnés en Colombie-Britannique. Il s'agit d'une base de données à jour et centralisé contenant les renseignements sur les demandeurs auxquels que les fournisseurs de logements peuvent avoir accès lorsque des unités deviennent disponibles. Ce service permet aux ménages à la recherche d'un logement subventionné à soumettre un formulaire de demande unique qui sera examiné par tous les fournisseurs de logements qui sont inscrits au Centre d'enregistrement pour les logements.

### Les logements pour lesquels vous pouvez soumettre une demande par l'entremise du Centre d'enregistrement pour les logements sont gérés par :

#### 1. BC Housing

Il s'agit de logements appartenant et gérés par BC Housing, une agence du gouvernement provincial. BC Housing est le bailleur et la sélection des locataires lui incombe.

#### 2. Fournisseurs de logements du secteur sans but lucratif

Ces logements appartiennent et sont gérés par les organisations locales à but non lucratif. L'organisation est le bailleur la sélection des locataires lui incombe.

#### 3. Les coopératives

Les coopératives sont gérées par les membres qui y vivent. Les membres partagent la responsabilité de la

gestion de l'édifice et de la sélection des nouveaux membres. Vous pouvez obtenir plus d'information à ce sujet en visitant le site Internet de la Co-operative Housing Federation de la Colombie-Britannique, à [www.chf.bc.ca](http://www.chf.bc.ca)

Toutes les unités de logement disponibles sont occupées suite aux demandes reçues par l'entremise du Centre d'enregistrement pour les logements. Certaines organisations sans but lucratif et certaines coopératives ont recours au Centre d'enregistrement pour les logements pour combler les unités disponibles (cf. Section 1 du registre des fiches descriptives, un annuaire de tous les logements subventionnés en Colombie Britannique); d'autres possèdent leurs propres listes de demandeurs (cf. Section 2 du registre des fiches descriptives).

En plus du logement dont le loyer est fonction du revenu, il y a également, dans certains complexes d'habitations appartenant aux organisations sans but lucratif et aux coopératives, des unités commerciales dont le loyer est fixé au cours ou légèrement en dessous du cours du marché.

### Qui est admissible au logement subventionné?

**Les critères essentiels d'admissibilité sont présentés ci-dessous. D'autres critères peuvent s'appliquer. Veuillez consulter le site [www.bchousing.org](http://www.bchousing.org) pour les détails complets.**

#### Exigences relatives au ménage

- **Les familles.** Une famille est constituée d'au moins deux personnes, y compris un enfant à charge.

- **Les aînés âgés de 55 ans et plus.**
- **Les personnes souffrant d'un handicap** qui peuvent vivre de façon indépendante et sont admissibles aux prestations d'invalidité ou au crédit d'impôt pour personnes handicapées.
- **Les célibataires** à faibles revenus vivant dans les villes où ils ou elles s'exposent au risque d'être sans domicile.

#### Exigences relatives à la résidence

Les demandeurs doivent résider de manière permanente en Colombie Britannique au moment de la soumission de la demande et tous les membres de sa famille doivent être soit :

- des citoyens canadiens;
- des personnes légalement admises au Canada à titre de résidents permanents et qui ne sont pas parrainées;
- des réfugiés parrainés par le Gouvernement du Canada; soit
- des personnes qui ont demandé le statut de réfugié ou d'immigrant et qui ne bénéficient plus d'un parrainage privé.

#### Exigences relatives au revenu

Pour être admissibles au logement subventionné, les demandeurs doivent avoir un revenu du ménage inférieur à un seuil fixé annuellement. Renseignez-vous auprès du Centre d'enregistrement pour les logements pour connaître l'actuel niveau maximum de revenu.

Certains membres du Centre d'enregistrement pour les logements peuvent également fixer un plafond de biens. Renseignez-vous auprès du Centre d'enregistrement pour les logements pour les détails complets.

### Unités de logement à bas prix

- Les demandeurs dont les revenus sont supérieurs au maximum établi peuvent soumettre une demande auprès des complexes d'habitation possédant des unités à louer au prix du marché.

Les locataires ayant précédemment vécu dans un logement subventionné peuvent être admissibles à soumettre une nouvelle demande, à condition que ceux-ci remplissent les critères d'admissibilité. Ces anciens locataires peuvent également être soumis aux conditions particulières suivantes :

- Les demandeurs ne doivent avoir aucun arriéré de loyer résultant des précédents logements subventionnés. Il sera exigé aux demandeurs ayant des arriérés de loyer de régler intégralement leurs dettes ou de signer une entente de remboursement avant tout examen de leur demande.
- Les anciens locataires de logements subventionnés peuvent également être soumis à l'examen de leur dossier précédent. S'il ressort de cet examen que le contrat de location avait été résilié pour faute grave, les demandeurs pourraient ne pas être admissibles à soumettre une nouvelle demande.

### Qu'est-ce que le registre des fiches descriptives de logement?

Le Registre des fiches descriptives de logement est un annuaire qui fournit les adresses des complexes d'habitations subventionnées pour les familles, les aînés et les personnes handicapées dans l'ensemble de la province et donne les détails sur les modalités de présentation d'une demande pour chaque complexe d'habitations. Le Registre des fiches descriptives de logement est divisé en deux sections. La Section 1 comprend tous les complexes qui font partie du Centre d'enregistrement pour les logements et la Section 2 énumère tous les logements ne faisant pas partie

Centre d'enregistrement. Le Registre des fiches descriptives de logement sont disponibles auprès des bureaux de BC Housing ou sur son site Internet.

### Comment soumettre une demande

Le Centre d'enregistrement pour les logements offre aux individus un service à guichet unique en leur donnant la possibilité de soumettre une demande pour tous les logements figurant à la Section 1 du Registre des fiches descriptives. Un formulaire de demande et des exemplaires du Registre des fiches descriptives sont disponibles auprès du Centre d'enregistrement pour les logements offices ou sur le site Internet de BC Housing. Les formulaires dûment remplis doivent être déposés auprès de votre bureau local du Centre d'enregistrement pour les logements.

Les demandes de logements dans les complexes d'habitations n'appartenant pas au Centre d'enregistrement pour les logements doivent être soumises directement auprès du fournisseur de logement. Les renseignements de contact sont disponibles à la Section 2 du Registre des fiches descriptives de logement.

### Foire aux questions

#### Comment les gens sont-ils choisis?

La priorité pour les unités de logement de BC Housing est accordée aux demandeurs qui sont le plus dans le besoin. Les organisations sans but lucratif et les coopératives ont souvent des critères différents qui président au choix des locataires. Certains mettent en place un système premier venu premier servi, tandis que d'autres ont recours à système de points pour déterminer les personnes ayant le plus besoin de logement. Les coopératives acceptent les nouveaux membres sur la base de leur volonté de participer à la gestion du complexe d'habitations.

### Qu'est-ce qu'un formulaire de demande supplétif?

Certains fournisseurs de logements qui font recours au Centre d'enregistrement pour les logements accordent une plus d'attention aux demandeurs qui sont sans domicile, qui fuient la violence ou les abus domestiques ou qui souffrent d'une maladie grave provoquée par leur conditions actuelles de logement. Si vous répondez à ces critères, vous devriez faire remplir un formulaire de demande supplétif par une personne qui peut vérifier votre situation.

### Quand recevrai-je une offre?

La demande pour les logements subventionnés est nettement supérieure à l'offre disponible et ne nous pouvons pas prédire quand une unité pourra devenir disponible. Les temps d'attente dépendent du nombre des rotations d'unité et des besoins des autres ménages qui font la demande de logement. Pour accroître les chances d'obtenir une unité, veuillez sélectionner un nombre limité de complexes d'habitations au sein du Centre d'enregistrement pour les logements et soumettez directement votre demande auprès des complexes d'habitations qui tiennent leurs propres listes de demandeurs.

### Combien d'offres puis-je avoir ?

Si vous rejetez deux offres, votre dossier auprès du Centre d'enregistrement pour les logements sera fermé. Vous pourrez soumettre une nouvelle demande après un an.

### Comment serai-je contacté?

Lorsque l'on envisage de vous proposer un logement vacant, le fournisseur de logement concerné vous appellera pour obtenir des renseignements supplémentaires. Par la suite, ce fournisseur de logement peut vérifier vos références ou vous appeler pour une entrevue. Normalement, vous devriez être en mesure de visiter un logement avant de prendre une décision. N'oubliez pas de mettre à jour votre dossier auprès

du Centre d'enregistrement pour les logements et des autres fournisseurs en y indiquant vos renseignements de contact actuels.

### Combien payerai-je ?

Si l'on vous offre un logement dont le loyer est fonction de vos revenus, le montant que vous payerez dépendra de la taille de votre famille et du revenu brut de votre ménage. Si l'on vous offre un logement au prix du marché, vous payerez un loyer équivalent ou légèrement inférieur à celui du loyer des logements du marché privé.

### Y a-t-il d'autres charges en plus du loyer?

Certains complexes d'habitations peuvent exiger d'autres frais pour la télévision câblée, la lessive, le stationnement ainsi que l'eau et le chauffage. Par ailleurs, la plupart des complexes d'habitations des organisations sans but lucratif exigent une caution, et si les animaux de compagnie sont permis, il peut être demandé aux propriétaires de ceux-ci de verser une caution pour ces animaux. Dans les coopératives, il peut être demandé aux membres de payer une acquisition de part, qui est semblable à une caution.

### Dois-je sélectionner des complexes d'habitations précis ou préférer un secteur?

Vous pouvez faire l'une et l'autre chose. Néanmoins, certains fournisseurs de logements accordent la préférence aux demandeurs qui précisent le choix de leur complexe d'habitation. Pour accroître vos chances d'obtenir un logement, il est recommandé de soumettre une demande auprès de plusieurs complexes d'habitations.

### À quelle fréquence dois-je communiquer avec le Centre d'enregistrement pour les logements?

Veillez vous assurer que votre dossier est toujours à jour. Vous devez mettre votre dossier à jour au moins tous les six mois pour que celui-ci reste actif sur la liste. Veuillez fournir des numéros de téléphone auxquels on peut vous joindre pendant la journée et la nuit ou le numéro de téléphone d'une personne à contacter afin que les fournisseurs de logement puissent vous joindre si les unités deviennent disponibles.

### Comment puis-je avoir accès au logement d'urgence?

Les groupes communautaires peuvent gérer des abris qui offrent de l'hébergement et des repas dans le court terme aux personnes sans domicile. Pour trouver un logement d'urgence près de chez vous, consultez la section Emergency Shelter Program (Programme de logement d'urgence) sur le site [www.bchousing.org](http://www.bchousing.org). Vous y trouverez la liste des abris disponibles dans l'ensemble de la province.

### Y a-t-il d'autres programmes de logement?

Oui. Les informations au sujet de Independent Living BC, du Programme de logements supervisés pour les aînés, du Programme d'aide au logement et du programme Shelter Aid for Elderly Renters (SAFER) sont disponibles sur le site Internet de BC Housing. Vous pouvez également communiquer directement avec BC Housing.

### Coordonnées

Pour plus d'information, pour obtenir un formulaire de demande à soumettre au Centre d'enregistrement pour les logements, ou pour obtenir un exemplaire du Registre des fiches descriptives de logement, veuillez visiter [www.bchousing.org](http://www.bchousing.org) ou communiquer avec le bureau du Centre d'enregistrement pour les logements le plus proche de vous. Si vous avez besoin d'aide pour remplir la demande, le personnel peut vous aider.

#### Métro Vancouver

101 – 4555 Kingsway  
Burnaby, B.C. V5H 4V8  
Téléphone: 604-433-2218  
Numéro sans frais: 1-800-257-7756  
Télécopie: 604-439-4729

#### Île de Vancouver

301 – 3440 Douglas St.  
Victoria, B.C. V8Z 3L5  
Téléphone: 250-475-7550  
Numéro sans frais: 1-800-787-2807  
Télécopie: 250-475-7551

#### Intérieur

290 Nanaimo Ave. West  
Penticton, B.C. V2A 1N5  
Téléphone: 250-493-0301  
Numéro sans frais: 1-800-834-7149  
Télécopie: 250-492-1080

#### Nord : Prince George

1539 – 11 Ave.  
Prince George, B.C. V2L 3S6  
Téléphone: 250-562-9251  
Numéro sans frais: 1-800-667-1235  
Télécopie: 250-562-6488

#### Nord : Prince Rupert

1400 Kootenay Ave.  
Prince Rupert, B.C. V8J 3X5  
Téléphone: 250-627-7501  
Télécopie: 250-627-8975

Certains fournisseurs de logement agissent à titre de point d'accès pour le Centre d'enregistrement pour les logements. Veuillez consulter le site Internet de BC Housing pour trouver un emplacement près de chez vous.

[www.bchousing.org](http://www.bchousing.org)

June 2008